



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Direction B - Statut : politique, gestion et conseil
Dialogue social, Relations avec les fonctions publiques nationales et
Questions horizontales relatives à l'élargissement

Bruxelles, le 21.06.2005
B.5/PJD D(2005)

CONCLUSIONS DEFINITIVES
COMMISSION DE CONTACT LOCALE - BRUXELLES
DU 29 AVRIL 2005

M. Jacob (DG ADMIN) préside la réunion.

* * *

TABLE DES MATIÈRES

1. Points de suivi.....	2
1.1. Ecoles Européennes : Site de Laeken	2
1.2. CPRE : Etat des lieux sur le lancement du nouvel appel d'offres et les améliorations promises par EUREST au cours de l'année 2005	3
2. Nouveaux points	4
2.1. Besoins en infrastructures à Bruxelles	4
2.2. Politique immobilière, projets de location/achat de bâtiments	5
2.3. Politique de mobilité en termes de transports	6
2.4. Absences injustifiées pour maladie.....	7
2.5. Sélections agents contractuels.....	8
2.6. Informatisation des élections au CLP – Bruxelles	9
2.7. Ressources affectées au CLP – Bruxelles	10

* * *

1. POINTS DE SUIVI

1.1. Ecoles Européennes : Site de Laeken

M. Vlandas (CLP-Bxl) :

Dépose une avant-copie d'une déclaration du Groupe unitaire européen de suivi des Ecoles Européennes, qui demande un meilleur exercice de la démocratie dans les établissements, davantage de droits pour le personnel au niveau du Conseil Supérieur et l'installation d'une Ecole provisoire à Bruxelles en attendant la définitive.

M. Jacob (DG ADMIN) :

Remercie le CLP pour la communication, en primeur, de ce document qui pose la question plus générale de la gouvernance, mais aussi le problème concret de la transition vers l'Ecole de Laeken.

M. Bearfield (DG ADMIN) :

Observe que la déclaration, visant surtout la gestion interne des Ecoles, s'adresse plutôt au Conseil Supérieur, mais souligne que la Commission tente de faire entendre sa voix et de modifier la perception parfois faussée que l'on a de son implication dans ce dossier, qui touche un élément essentiel de la politique sociale et du quotidien communautaire. Lui-même compte bien y contribuer pendant la période où il assumera la responsabilité transitoire sur l'Unité en charge des Ecoles.

M. Jacob (DG ADMIN) :

→ Propose la tenue d'une rencontre spécifiquement orientée sur la problématique des Ecoles entre M. Bearfield et Mme Profili/M. Vlandas.

M. Bearfield (DG ADMIN) :

En ce qui concerne la future Ecole de Laeken, constate que la question de décider quelles sections linguistiques seront ouvertes ou transférées à l'Ecole de Bruxelles IV s'avère déjà très sensible. Il faut également suivre l'évolution de la population des Ecoles de Bruxelles – notamment dans le cadre de l'élargissement – afin de décider si une solution transitoire sera nécessaire avant l'ouverture de la nouvelle école. Le Secrétaire Général des Ecoles doit, dans ce contexte, être en contact permanent avec les autorités belges et aussi les associations de parents. Une prochaine réunion du groupe de suivi Bruxelles IV est prévue avec ces dernières pour identifier la population et les sections linguistiques qui iront à Laeken.

Mme Profili (CLP-Bxl) :

Demande que le CLP soit associé à ces discussions, de manière à garantir une représentation adéquate des collègues de la Commission.

M. Bearfield (DG ADMIN) :

Passe en revue les éléments principaux des discussions au sein du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. La personne qui participera aux débats sur l'Ecole de Bruxelles IV

au nom de l'ADMIN.D.4 ne manquera pas d'être attentive aux différents problèmes que pose la transition.

M. Jacob (DG ADMIN) :

→ Suggère une approche pragmatique : une réunion de mise au point aura lieu préalablement entre le CLP et l'ADMIN.D.4, de manière à permettre à la D.4 de répercuter les préoccupations du CLP lors de la rencontre.

1.2. CPRE : Etat des lieux sur le lancement du nouvel appel d'offres et les améliorations promises par EUREST au cours de l'année 2005

Mme Profili (CLP-Bxl) :

Souligne que l'enquête Eurest 2004 avait révélé un mécontentement à l'égard des services de restauration et cafeterias. Un groupe de travail comprenant des représentants de l'ADMIN, de l'OIB et du personnel a été mis sur pied : il a réfléchi à un appel d'offres éventuel, option peu intéressante en raison du manque de concurrence, et a identifié des pistes d'améliorations concrètes (aspects qualitatifs et diététiques, rapport entre les prix et les salaires prévus pour les nouvelles catégories de personnel...).

Le CLP se demande quelles orientations l'OIB prévoit pour remédier à ce constat et s'il est exact qu'on risque de déplacer le Foyer (utilisé par les Cercles de Loisirs) du Van Maerlant vers le Berlaymont pour des raisons d'organisation du service.

Il souhaite en outre être associé à l'enquête 2005.

M. Mambourg (OIB) :

Indique que les 3 contrats avec Eurest, entrés en vigueur début 2003 pour une période de 3 ans, sont éventuellement renouvelables jusqu'à 10 ans maximum. Il existe bel et bien une concurrence (cf. la firme présente au Parlement, par exemple).

L'action de l'OIB en termes de qualité s'exerce selon 3 axes distincts : l'amélioration du produit, de la manière dont on le prépare (équilibre nutritionnel) et de la façon dont on le sert. Il ne faut pas perdre de vue néanmoins qu'une augmentation du coût du contrat n'est pas à l'ordre du jour.

S'agissant du Foyer, l'OIB vérifiera l'information, qui semble en totale contradiction avec son intention de développer le pôle Van Maerlant pour les activités sportives.

L'OIB examinera aussi comment collaborer au mieux avec le CLP pour l'enquête 2005, planifiée pour la période été-automne.

Le CLP-Bxl :

Evoque encore la politique hasardeuse de remplacement des cuisiniers, la disparition progressive des marques réputées (plus coûteuses) dans les produits achetés, la baisse de qualité au Van Maerlant depuis la prise en charge par Eurest (choix restreint de nourriture, amplitudes horaires insuffisantes...), l'utilisation de matériel déclassé ou de véhicules non conformes... L'option d'un retour à l'internalisation est à étudier.

M. Winter (DG ADMIN) :

Explique que le plan d'actions présenté par Eurest lors du dernier CPRE, combiné avec les résultats de l'évaluation 2004, constitue une bonne base pour l'avenir. Le questionnaire de l'enquête a aussi été utilement remanié.

M. Mazza (CLP-Bxl) :

Dans la mesure où le cahier des charges offre seulement un cadre de référence, considère que l'OIB devrait peser davantage sur le contractant (pour éviter de laisser échapper la gestion du secteur de la restauration), imposer un respect plus strict des normes d'hygiène et solliciter les subventions nécessaires.

M. Winter (DG ADMIN) :

Précise que, dès qu'elle soupçonne un problème en relation avec l'hygiène, l'USHT réagit en conformité avec la réglementation et fait procéder aux contrôles requis. Bien entendu, la validité des résultats est limitée dans le temps et une situation peut évoluer rapidement sur le terrain. Dans un cas précis, la fermeture a été décrétée et l'OIB a réalisé les travaux de rénovation demandés avant réouverture.

M. Mambourg (OIB) :

Ajoute que les pénalités prévues n'ont pas manqué d'être appliquées, mais que l'OIB s'efforce plutôt d'obtenir satisfaction dans un climat de bonne concertation avec la firme.

M. Jacob (DG ADMIN) :

→ Indique que :

- l'ADMIN.C.5 communiquera le plan d'actions au CLP

- le CLP confirmera par courrier électronique les manquements constatés au cahier des charges

- l'OIB vérifiera chaque point signalé et prendra les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes avérées

- le CLP sera associé à l'enquête de satisfaction 2005.

2. NOUVEAUX POINTS

2.1. Besoins en infrastructures à Bruxelles

Mme Profili (CLP-Bxl) :

Déplore l'absence de proposition concrète sur cette demande ancienne : lors d'un récent avis, le COPAS a encore clairement identifié les besoins pour les activités sportives et culturelles. Il est regrettable en outre que l'OIB s'investisse si peu dans les travaux du COPAS et du CASS.

M. Mambourg (OIB) :

Annonce que l'OIB prévoit deux pôles pour l'ensemble des Cercles, autour de Loi 84-86 d'une part et de Van Maerlant 2 d'autre part. Pour les activités sportives, il est désormais établi qu'un Centre de 800 m², comportant 3 salles (1 fitness + 2 polyvalentes, avec accueil, vestiaires et douches) peut être installé au sein du pôle Van Maerlant. Le coût de l'implantation s'élèverait à 900.000 EUR., qui pourraient être financés après définition des priorités et au détriment d'autres projets (soit pas avant 2007). Les modalités de la future gestion de ce Centre restent à définir.

→ Le devis et le plan du projet de Centre sportif au Van Maerlant seront communiqués pour information au CLP.

Le CLP-Bxl :

Souhaite aussi savoir ce qu'il advient de la demande de douches au Beaulieu et du Centre d'Overijse.

M. Mambourg (OIB) :

Annonce que les priorités ont été définies sur ces deux points : le Beaulieu sera rééquipé cette année et décision a été prise de rénover Overijse.

2.2. Politique immobilière, projets de location/achat de bâtiments

M. Mazza (CLP-Bxl) :

Afin d'éviter les difficultés liées à des fins de baux, préconise de définir le troisième pôle d'implantation des Institutions à Bruxelles. Le CLP tient à être associé à ce débat, qui traduit des divergences de vues entre les Institutions : à l'inverse du Parlement et du Conseil, l'OIB déclare qu'il est impossible, à cause du manque de place et des prix pratiqués, de se maintenir au sein du quartier européen.

L'évacuation du JECL se profile pour la fin de l'année, sans que le CSHT ne soit saisi de la question, pour des raisons de soi-disant confidentialité de négociations. Or le personnel s'inquiète tout particulièrement d'une éventuelle installation à la Tour Madou, qui n'offrirait pas toutes les garanties en matière de sécurité (locaux et garages) ou de cohabitation avec des commerces ou d'autres sociétés (respect du MIT). Ispra pourrait faire profiter utilement l'OIB de son expertise dans le domaine.

M. Mambourg (OIB) :

Rappelle que la politique immobilière de la Commission ne fait pas partie du manuel des conditions d'hébergement des services (soumis au prochain Comité de Direction de l'OIB). La volonté a été exprimée d'implanter certains services en dehors du quartier européen, dans de plus grands immeubles (vu la masse de personnel concernée), pour un prix raisonnable. Dans ce cadre, il est envisagé de localiser la DGT à Genève et des services strictement logistiques à Genève ou plus loin.

En ce qui concerne Madou, l'immeuble proposé est conforme à la législation belge, mais organisé en plateaux paysagers, ce qui ne correspond pas aux usages de la Commission. Pour la protection incendie, une première analyse a été faite par l'USHT, qui doit aujourd'hui vérifier que l'implantation en bureaux individuels respecte les normes réglementaires. A ce stade, aucune décision d'achat n'a été prise.

M. Lenarduzzi (CLP-Bxl) :

S'inquiète de l'utilisation éventuelle d'un immeuble qui ne respecterait pas les obligations de l'immeuble type : l'occupation par des sociétés privées d'étages situés dans l'immeuble (et non du rez-de-chaussée) n'est pas conforme ; de plus, il y aurait des antennes disposées sur le toit, constituant un risque pour la santé ; l'immeuble comporterait des escaliers d'évacuation incendie « du type balancés », dangereux à l'usage de par leurs marches à dimension variable, et dont la forme est pour une partie similaire à l'escalier en colimaçon non autorisé par la réglementation.

M. Winter (DG ADMIN) :

Confirme que l'USHT est en train de conclure un contrat avec un organisme indépendant et agréé, pour vérifier la protection incendie, sous tous les angles.

M. Jacob (DG ADMIN) :

→ Annonce que l'attention de l'organisme agréé sera attirée sur la question spécifique des escaliers et que l'USHT, après vérification, indiquera au CLP quelle est l'issue de l'inspection sur ce point.

2.3. Politique de mobilité en termes de transports

Mme Birke (CLP-Bxl) :

Demande quelles suites l'Administration entend réserver au programme de mesures que le CLP lui a soumis pour remédier au problème de la congestion quotidienne dans le quartier européen : quel est l'état des négociations avec les autorités bruxelloises pour une amélioration des transports en commun (bus et métro) ? où en sont les parkings de dissuasion ? quid de la prise en charge des abonnements ? comment gérer la cohabitation de piétons et de cyclistes dans la Rue de Loi ? quel système de navettes envisage-t-on à destination des immeubles situés Rue de Genève ou plus loin ?

Les contacts entre l'OIB et la Représentation du personnel se sont interrompus avec le dépôt des conclusions du groupe de travail paritaire.

M. Mambourg (OIB) :

Explique que la Commission s'est engagée à faire une communication sur la politique de mobilité avant fin 2005 : c'est sur base des résultats du groupe de travail que l'OIB a conçu un projet de texte, lequel fait l'objet d'un examen interne avec la DG ADMIN et le Cabinet. Une discussion avec le CLP est prévue par la suite, avant lancement de la CIS.

Les grands axes sont les suivants : rappel des objectifs (réduire la congestion, augmenter l'offre de transports publics et le recours au vélo, diminuer l'utilisation de véhicules privés), promotion des transports publics et du covoiturage, maintien de la facilité « One Way Ticket » et des navettes, approche nouvelle en termes de parkings, acquisition de vélos et de véhicules moins polluants, installation de douches dans les immeubles... Une politique volontariste tendra aussi à réduire les places réservées à titre nominatif. En revanche, il est actuellement impossible de prendre en charge le coût des abonnements (2,5 Mos d'EUR) en raison des limitations budgétaires.

M. Lenarduzzi (CLP-Bxl) :

Se déclare profondément déçu par ce programme, qui a été élaboré sans consultation du CLP et ne reflète pas ses requêtes : la prise en charge des abonnements, par exemple, était un prérequis incontournable.

Mme Profili (CLP-Bxl) :

Rappelle que des négociations avec les pouvoirs politiques sont indispensables pour adapter l'offre (augmentation des fréquences, sécurité accrue le soir, parkings de dissuasion...) à la réalité des habitudes de travail à la Commission, notamment quant aux horaires tardifs.

M. Mambourg (OIB) :

Indique que lors de la récente rencontre entre le Vice-Président Kallas et M. Picqué, Ministre-Président de la Région de Bxl-Capitale, il a été décidé de mettre en place un groupe de contact permanent entre les Institutions Européennes et la Région.

Le CLP-Bxl :

Demande à être associé à ces travaux.

M. Jacob (DG ADMIN) :

→ Propose que :

- l'OIB examine, avec les autres Institutions et avec la Région, à quels groupes de travail une représentation du personnel pourrait être associée

- le projet de communication soit transmis au CLP, avant concertation avec les OSP.

2.4. Absences injustifiées pour maladie

M. Mazza (CLP-Bxl) :

Relève que la note de M. Martineau sur les absences pour visites médicales, qui est parvenue non signée aux Chefs d'Unité, a été source de confusion et a entraîné des applications discrétionnaires. Qui plus est, le CLP n'a reçu aucune réponse au courrier qu'il a fait parvenir le 01.03.2005 au Chef de l'Unité ADMIN.C.4 concernant cet avis non conforme au prescrit statutaire.

M. Martineau (DG ADMIN) :

Explique que les difficultés résultent d'une requête émanant d'une DG implantée à Luxembourg et du malentendu qui s'est ensuivi : depuis de longues années, le système fonctionnait sans qu'il fût nécessaire de régler la question particulière des absences pour consultation médicale. Le principe est que l'on ne peut s'absenter sans autorisation préalable de la hiérarchie, un justificatif pouvant être fourni par la suite.

En l'occurrence, les GECOs ont formulé en mars dernier une recommandation, qui pouvait être considérée comme une réponse à la note du CLP :

- l'absence pour consultation médicale est réglée et gérée au niveau du Chef d'Unité, qui apprécie la nécessité de récupérer ou non,
- les RRH attireront l'attention du personnel sur la question et feront produire un document indiquant les jours et heures de consultation,
- lorsqu'il s'agit de situations plus lourdes, les RRH communiqueront les absences répétées au Service Médical pour qu'elles soient couvertes comme absences médicales.

Seule la DG AGRI semble n'avoir pas suivi ce dispositif ; si toutefois, le CLP a connaissance de difficultés analogues dans d'autres DGs, elles devraient être signalées au Service Médical.

Le CLP-Bxl :

Considère que le système doit seulement éviter les abus de part et d'autre. En tout cas, une réponse de M. Martineau à la note du CLP est nécessaire, puisque ce dernier n'a pas été informé de la discussion menée au niveau des GECOs. L'avis des GECOs pourrait être officialisé et communiqué au CLP, qui se réserve le droit d'informer également le personnel de son côté. Par ailleurs, un changement de règles ne peut pas s'envisager sans concertation avec les Organisations Syndicales et Professionnelles.

M. Jacob (DG ADMIN) :

Reconnaît que la première note était sujette à confusion et n'aurait pas dû circuler.

→ L'ADMIN.C.4 :

- évoquera la question lors de sa réunion à venir avec la DG AGRI et l'informer des plaintes reçues à la suite d'applications abusives de la réglementation,
- communiquera copie au CLP de la note des GECOs,
- répondra à la note que lui a adressée le CLP en mars dernier.

2.5. Sélections agents contractuels

Mme Profili et M. Mazza (CLP-Bxl) :

Rappellent que 95% de ces sélections se réalisent à Bruxelles et que des représentants du CLP sont régulièrement sollicités pour siéger dans les panels : le CLP a fait le point avec ses observateurs sur les irrégularités constatées en ces occasions et a rédigé en vue de ces procédures un guide de comportement et une check-list de vérification des procédures de sélection.

Par une note du 22.03.2005 demeurée sans réponse, la Présidente a questionné le Directeur Général de la DG ADMIN sur la sélection d'une ancienne stagiaire bulgare auprès de la DG MARKT.

Compte tenu notamment du report annoncé des tests EPSO, le CLP s'interroge aussi sur le bien-fondé de la procédure (non prévue par DGE) conduisant à la constitution de listes de réserve et refusera, par conséquent, de désigner des observateurs dans des panels débouchant sur la création de telles listes.

M. Jacob (DG ADMIN) :

Précise que les questions relevant de la concertation seront traitées lors de la concertation administrative du 11.05.2005 : par la suite, le CLP fera savoir s'il subsiste des ambiguïtés, auquel cas une réunion spécifique pourrait être organisée.

→ En conséquence :

- l'ADMIN.A.1 préparera une réponse à la note du CLP concernant la sélection d'une stagiaire à la DG MARKT,**
- le CLP informera par écrit (avec copie à l'ADMIN.A.1) le Directeur Général de la DG ADMIN de son refus de voir constituer des listes de réserve,**
- à l'issue de la concertation du 11.05.2005, l'Administration et le CLP examineront si les discussions doivent se poursuivre concernant la mise en œuvre des procédures.**

2.6. Informatisation des élections au CLP – Bruxelles

Le CLP-Bxl:

Réaffirme son attachement au scénario 2 (vote électronique depuis les bureaux de vote), choisi également par les OSP, mais rejeté par l'Administration en raison des coûts évalués dans la note de la DIGIT du 24.11.2004 : le scénario 3 (vote électronique depuis les postes de travail), préconisé par l'Administration, n'offre pas de garanties suffisantes en termes de confidentialité.

M. Gerstenlauer (DG ADMIN) :

Indique que, d'une manière générale, les coûts ont d'ores et déjà été revus à la baisse et que l'analyse coûts/bénéfices, opérée par l'Administration, a confirmé que le scénario 2 n'était pas réalisable.

M. Lenarduzzi (CLP-Bxl) :

Se dit en mesure de présenter une contre-analyse qui diminuerait de 40.000 EUR le financement du scénario 2.

M. Jacob (DG ADMIN) :

→ Tout en exprimant de forts doutes quant à la possibilité de mettre en place pareil système pour les élections de fin 2005, propose que :

- le CLP envoie rapidement à l'ADMIN.B.5 une note expliquant de manière détaillée comment il envisage d'abaisser le coût du scénario 2,**
- l'ADMIN.B.5 la transmette à la DIGIT pour examen et observations,**
- l'ADMIN.B.5 organise, à bref délai, avec le CLP et la DIGIT une réunion visant à affiner l'analyse chiffrée.**

2.7. Ressources affectées au CLP – Bruxelles

Le CLP-Bxl :

Soulève la question du poste de l'archiviste, précédemment affecté mi-temps CLP/mi-temps CCP et réalloué de manière unilatérale au seul CCP par le Président de cette instance : la surcharge du secrétariat à cause des procédures de sélection pour les agents contractuels (environ 80 demandes par mois ces derniers temps), la préparation des élections et la gestion du site intranet justifient le statu quo.

Par ailleurs, il faut veiller à dissocier la problématique de l'affectation des ressources de la situation de la personne qui occupe l'emploi aujourd'hui : ce fonctionnaire envisage sa mobilité, mais dans le cadre d'un plan de redéploiement qui peut prendre du temps, car il implique le dépôt de candidatures, le suivi de formations, l'appui du SCOP, ainsi qu'un soutien médical.

Cependant, même dans l'hypothèse d'une solution adaptée pour la personne visée, l'Administration ne devrait pas laisser le CCP décider des besoins en ressources à la place du CLP et ce, malgré l'avis négatif de ce dernier.

M. Gerstenlauer (DG ADMIN) :

Confirme qu'il faut distinguer la question de l'affectation des ressources et la situation de la personne. La répartition des ressources et des postes est de la responsabilité du Comité du Personnel, qui doit les gérer comme une Unité traditionnelle. En ce qui concerne la personne elle-même, elle devrait bénéficier, dans sa recherche de mobilité, du soutien du Comité du Personnel ainsi que de l'Administration.

M. Jacob (DG ADMIN) :

Rappelle que l'Administration respecte le principe d'autonomie des organes statutaires et évite d'intervenir dans des débats qui opposent leurs composantes, sauf quand elle s'y voit contrainte en raison d'irrégularités manifestes (cf. le dossier des désignations des représentants du CLP-Luxembourg au CCP) : elle ne saurait en l'occurrence s'engager dans la voie du micro-management du Comité du Personnel.

→ Invite les deux organes concernés (CLP et CCP) à discuter entre eux et à s'efforcer de dégager un consensus.

* * *

La séance est levée.

Liste de présences

Commission de Contact Locale – Bruxelles du 29/04/05

M. JACOB (DG ADMIN)

M. BEARFIELD (DG ADMIN) (partim)

M. DEHON (DG ADMIN)

M. EDWARDS (DG ADMIN) (partim)

M. GERSTENLAUER (DG ADMIN)

M. MAMBOURG (OIB) (partim)

M. MARTINEAU (DG ADMIN) (partim)

Mme TUERCK (DG ADMIN) (partim)

M. WINTER (DG ADMIN) (partim)

Mme BIRKE (CLP-Bxl)

Mme ESCALE (CLP-Bxl)

M. LENARDUZZI (CLP-Bxl)

M. MAZZA (CLP-Bxl)

Mme PROFILI (Présidente du CLP-Bxl)

M. VLANDAS (CLP-Bxl)